

INTITULE DU POSTE**ENSA PARIS-BELLEVILLE_2022-1074783_MCF_VT patrimoine paysage architecture_CAT. 2****INTITULE LONG DU POSTE****Maître-Maîtresse de Conférences / Ville et territoires patrimoine paysage architecture / Catégorie 2****ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

| | |
|--|----------------------------------|
| Corps (pour les postes ouverts aux titulaires) | MAEA |
| Catégorie | A |
| Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels | Oui |
| Domaine fonctionnel | Enseignement supérieur recherche |
| Emploi de référence | RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001 |
| Date de vacance de l'emploi | 01/09/2023 |

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

| | |
|--------------------|-------------------------------------|
| Région | Île-de-France |
| Département | Paris |
| Adresse | 60, boulevard de La Villette, 75019 |

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

La formation à l'ENSA de Paris-Belleville repose sur des principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique.

- Un enseignement pluridisciplinaire
- Un socle commun constitué d'enseignements fondamentaux, comprenant la maîtrise des moyens de représentation de l'espace, la théorie, l'histoire de l'architecture, la construction et les sciences humaines et sociales
- Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés
- Une primauté donnée au projet architectural et urbain

L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique. Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine, à la réutilisation de l'existant, à la forme produite autant qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM) et s'efforce de considérer la responsabilité sociale de l'architecte à la lumière des questions contemporaines.

Elle fait clairement le choix de dispenser un enseignement continu, progressif puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent au DEA, permettant à chaque étudiant-e de construire son propre parcours d'études. Elle développe, après le diplôme, en coopération avec d'autres établissements, quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage / Patrimoine / Projet urbain / Risques majeurs) et un Mastère Architecture et scénographies.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école

Depuis sa fondation, l'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique.

L'équipe de recherche IPRAUS, créée en 1986, composante de l'UMR AUSser 3329 CNRS/MC depuis 2010, associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. La démarche sollicite la complémentarité des disciplines autour d'un objet commun : l'espace de l'architecture et de la ville, considéré dans son rapport dialogique aux organisations des sociétés et à travers ses modes et processus de production.

Les axes de recherche communs à l'IPRAUS et à l'UMR AUSser sont les suivants : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions / Territoires et paysages en transition(s) / Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales / AsiaFocus - Architecture et villes d'Asie.

De plus, l'IPRAUS participe au laboratoire d'excellence Futurs Urbains et est équipe d'accueil de l'École doctorale Ville, Transports et Territoires de la Comue Université Paris-Est Sup.

Dans le cadre du programme de l'UMR AUSser/IPRAUS, le rapprochement entre recherche et pédagogie est un enjeu majeur. Les séminaires de Master garantissent des liaisons avec les thèmes développés par le laboratoire et encouragent les étudiantes et étudiants qui portent des questions originales à valoriser leurs travaux par un parcours recherche. Le laboratoire offre des continuités pédagogiques et thématiques, un encadrement et une expertise, la recherche étant partie prenante des métiers de l'architecture.

Parallèlement, l'évolution en cours des contenus et des modalités des enseignements renforce la cohérence générale du projet pédagogique et scientifique, répondant à la fois aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice de la profession d'architecte, permettant aux étudiantes et étudiants de mieux construire leur parcours.

Deux thèmes interdisciplinaires et interscalaires sont posés afin d'aborder les réalités professionnelles dans toute leur diversité. Ils questionnent directement la place d'une école d'architecture dans la cité, la vocation de l'architecte et le périmètre de ses missions par rapport aux enjeux multiples de la société.

- Les conditions du projet, à savoir les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, à toutes les échelles, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.
- L'édification du projet, à savoir les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSA-PB recrute une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur en ville et territoires (VT), au croisement du champ TPCAU, spécialiste du patrimoine territorial, paysager et architectural, afin d'élargir et de consolider ce champ.

La personne recrutée, par ses méthodes et outils pédagogiques et par ses apports théoriques et critiques, contribuera à la démarche de diagnostic, de stratégie, de conception et de fabrication du projet territorial, paysager et architectural dans une logique de transformation de situations existantes. Au prisme des divers enjeux contemporains, elle aura une approche multiscalaire, abordant les questions patrimoniales des territoires dans divers contextes géographiques nationaux et/ou internationaux, en vue de la fabrique de projets résilients.

Missions :

- Pédagogie Licence-Master-DSA

La personne retenue exercera ses fonctions en cycle Licence, Master et ponctuellement en DSA, en renforçant l'enseignement de la conception dans et avec l'existant à toutes les échelles.

En Licence, elle devra porter un enseignement de projet, reposant sur la thématique *Équiper le territoire*, articulant l'échelle architecturale à celle d'un contexte pris au sens large. Elle contribuera à l'apprentissage des modes et outils de représentation et à l'acquisition de notions fondamentales du projet. La conception sera abordée dans ses différentes composantes, en développant des concepts et des outils pour former au relevé, au diagnostic de l'existant et à la mise en forme de l'espace aux échelles paysagères, urbaines et architecturales.

Elle pourra participer à la semaine introductive de la Licence 2 « Paysage-Structure » ou Licence 3 « Milieux-Ressources » et prendre part aux apports analytiques et critiques utiles à la démarche de conception, en participant à un cours de théorie.

En Master, elle assurera un enseignement de projet sur la thématique Patrimoine-Paysage-Architecture au prisme des divers enjeux contemporains qu'elle définira, ou intégrera un enseignement de PFE, en mettant ses compétences au service d'une démarche pluridisciplinaire. Elle proposera un cours abordant les questions propres aux interventions sur l'existant bâti (diagnostic, description, relevé) et paysagé (de l'échelle du jardin à celle de la géographie physique).

Elle aura vocation à développer des coopérations et des partenariats au niveau national et/ou international.

En Post-Master, elle interviendra dans le DSA Architecture et projet urbain sur les questions des paysages métropolitains.

- Missions transversales

La personne retenue :

- encadrera des stages (Licence, Master), des mémoires HMONP et participera aux jurys (Studios, PFE, DSA).
- contribuera à l'analyse critique de l'enseignement du champ VT et TPCAU et participera à la réflexion sur l'évolution du projet pédagogique de l'établissement.
- prendra part aux instances de l'École, contribuera à la définition du projet d'établissement, s'impliquera dans les commissions thématiques et la coordination pédagogique.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

- **Spécificité du poste**

Le poste nécessite d'articuler analyse patrimoniale, paysagère, urbaine et architecturale de l'existant et mise en forme de l'espace, théories et pratiques du projet, en prise notamment avec les enjeux environnementaux et économiques. Il s'agit d'inscrire la compréhension et la fabrique des territoires et de l'architecture dans la transition écologique des sociétés. Le poste doit articuler pratique pédagogique et maîtrise d'œuvre au service de l'enseignement du projet, dans toutes ses dimensions convoquant l'interdisciplinarité.

- **Liaisons hiérarchiques**

Le directeur de l'École et la directrice des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (320 heures équivalents TD par an).

- **Liaisons fonctionnelles**

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec les autres enseignantes et enseignants du champ concerné de l'École, ainsi qu'avec celles et ceux des autres disciplines de Licence, Master et post-Master (DSA).

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 Expériences et compétences souhaitées

- **Compétences**

La personne doit justifier d'expériences confirmées dans l'enseignement du projet dans les deux cycles. Elle met ses propres acquis au service de l'enseignement, fondant ses positions critiques et théoriques sur la discipline, en articulation avec les autres champs, notamment TPCAU. Elle démontre sa capacité à accompagner le développement d'une réflexion personnelle des étudiants.

Ses terrains d'investigation présentent des convergences avec les thématiques développées par l'École, «les conditions du projet» et «l'édification du projet».

- Connaissance approfondie des questions territoriales, paysagères, urbaines et architecturales, dans leurs relations aux théories et à la mise en œuvre, du point de vue patrimonial et de la prise en compte des existants
- Production reconnue pour son apport à son champ d'étude
- Capacité à travailler de manière collégiale avec d'autres enseignants (projet/disciplines associées)

- **Savoir-faire**

- Pratique éprouvée de la discipline VT au croisement de la discipline TPCAU
- Expérience solide de l'enseignement du projet territorial, paysager, urbain et architectural (projet, cours, TD) dans les différents cycles, en prise avec les questionnements actuels de la discipline, notamment sur le projet dans l'existant
- Position critique sur les enjeux contemporains, la fabrique et les pratiques du projet à toutes les échelles, dans des contextes diversifiés
- Pratique de la maîtrise d'œuvre consolidée en relation avec les thématiques abordées dans les enseignements de projet dans les trois cycles
- Maîtrise des outils, des modes de représentation et des méthodes d'enseignement spécifiques à la compréhension de l'existant et à sa transformation
- Maîtrise de méthodes d'enseignement visant à développer l'esprit critique
- Capacité à s'investir dans la valorisation des travaux étudiants (expositions, publications...)

- **Savoir-être**

- Capacité à travailler en équipe avec un groupe interdisciplinaire, tout en apportant ses compétences propres, capacité d'initiative
- Aptitude au pilotage de groupes d'enseignement
- Sens de l'écoute, adaptation aux rythmes et niveaux d'un public étudiant aux profils variés
- Capacité à dialoguer avec d'autres champs culturels et professionnels

- **Expérience solide de l'enseignement**

2 Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'engagement dans la recherche sera apprécié.

3 Diplômes ou expérience professionnelle requis : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Diplôme d'architecte et diplôme de spécialisation de Master 2 ou DSA (patrimoine, paysage, urbanisme...)
- Expérience avérée de la maîtrise d'œuvre (pratique professionnelle exigeante et œuvre construite, quelle qu'en soit l'échelle) sur les questions patrimoniales, témoignant d'une démarche réflexive sur la discipline, répondant aux enjeux croisés des sociétés contemporaines, des territoires urbains, ruraux, paysagers et de l'architecture

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'**ENSA de Paris-Belleville**.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023>

Personne à contacter

paule.immath@paris-belleville.archi.fr

Autre personne à contacter

-